

Commission Médéric-Malakoff

26 novembre 2018

Paris, le 4 décembre 2018

BASSE DES COTISATIONS POUR LA SUR-COMPLEMENTAIRE

Malakoff Médéric a annoncé le 26 novembre un bilan prévisionnel positif 2018 concernant la sur-complémentaire. Ces résultats permettent une baisse des cotisations de 20%. Aujourd'hui, 28 065 Agents actifs sont concernés par l'option N°3 et 2 259 Agents actifs sont concernés par les options N°1 et N°2.

Au 1^{er} janvier 2019 :

- option 3 passera de 9,50 euros à 7,60 euros. Soit un gain de 22,80 euros par an,
- option 1 et 2 passera de 5 euros à 4 euros. Soit un gain de 12 euros par an.

NOUVEAUX SERVICES MALAKOFF MEDERIC

Mise en place d'un service de téléconsultations à hauteur de 5 consultations par an et par agent ;

- Disponible 24h/24 et 7j/7
- Opportunité d'avoir accès à une ordonnance électronique
- Un compte rendu est établi pour le médecin traitant

1

PREVISION DE RESULTAT POUR LE CONTRAT COLLECTIF

Le résultat prévisionnel 2018, annoncé par Malakoff Médéric tend vers des chiffres déficitaires.

Il est constaté notamment, une forte augmentation des prestations en Médecine de Ville (consultations généralistes ou spécialistes + 6.1 %) et en Soins Dentaires (+ 8.7 %)

Dans un contexte de fortes modifications réglementaires :

- Au 01/01/2019
 - Nouvelle modification du forfait médecin traitant
 - Reste à charge 0 sur le Dentaire, l'Optique et les Audio Prothèses...

La question du déficit 2018 du régime obligatoire est une question extrêmement importante pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, ce déficit ne doit en aucun cas être à la charge des agents de quelque manière que ce soit.